



**A L L I A N C E**

DES PROFESSIONNELS ET DES PROFESSIONNELLES  
DE LA VILLE DE QUÉBEC

## **NOTRE RÉGIME DE RETRAITE À L'HEURE DE LA COVID-19**

Vous souvenez-vous de la tempête parfaite de la crise financière 2008? Bien qu'elle nous semble aujourd'hui lointaine, les régimes de retraite eux, ont la mémoire longue. Même si la crise de 2008 est bel et bien enterrée suite à l'économie expansionniste d'une durée sans précédent qui l'a suivie, les douleurs et cicatrices qu'elle a causées à notre Régime de retraite sont encore d'actualité. L'inflation ronge graduellement le pouvoir d'achat de nos retraités depuis que nous avons perdu une partie de notre indexation dans la foulée des restructurations lesquelles s'appuyaient sur la démagogie populaire des effets de cette crise.

Avec cette nouvelle crise qu'est la COVID-19, on se préoccupe beaucoup de notre santé et de celles de nos proches ces jours-ci. Plusieurs s'inquiètent aussi de la santé financière de leur régime et cette question est légitime. Il faut néanmoins demeurer prudent dans une tentative d'y répondre pour la simple raison que nous sommes seulement au début de cette « crise COVID-19 ». Du point de vue de notre Régime de retraite, la crise COVID-19 comporte 2 volets :

- Δ La crise sanitaire : nous commençons à peine à entrevoir le déconfinement graduel. Toutefois, cette crise sera définitivement enterrée seulement lorsqu'un vaccin universel aura été administré ou que l'immunité naturelle aura été atteinte idéalement avec l'aide de médicaments antiviraux efficaces. Dans tous les cas, la route sera longue d'autant plus que le risque d'une seconde contagion n'est pas scientifiquement mesuré à ce jour.
- Δ La crise économique : celle-ci est d'une ampleur sans précédent, mais elle a été causée artificiellement par le confinement. La récession se transformera-t-elle en dépression ? Nul le sait, car la réponse dépend de la rapidité du déconfinement lequel dépend de la durée de la crise sanitaire. Une autre variable inconnue est la rapidité du retour au comportement « normal » des consommateurs. Le principal danger en regard de l'ampleur de la crise économique est la destruction de la capacité de production laquelle est directement proportionnelle à la durée de la crise sanitaire et économique.

On peut donc assurément affirmer qu'il demeure des incertitudes quant à la sortie de cette crise et quant aux impacts financiers qu'elle aura sur notre régime de retraite. Toutefois, certains constats et certaines comparaisons avec la crise financière 2008 peuvent nous permettre d'espérer le meilleur, mais tout en étant conscient que les caractéristiques des crises économiques peuvent être divergentes et qu'il faut se préserver de s'en servir pour faire des prédictions.

## **Indicateurs économiques canadiens : pertes d'emplois extrêmes**

La récession de la crise financière 2008 a généré 400 000 pertes d'emploi alors qu'il y a eu 1 000 000 d'emplois perdus dans le seul mois de mars 2020. Le taux d'emploi, soit la proportion des Canadiens disposant d'un emploi parmi ceux en âge de travailler, est au niveau de la grande dépression des années 1930, soit un taux de 47 %. En comparaison, le taux d'emploi pendant la récession de la crise financière 2008 a atteint un taux de 62 %. Il est indéniable que l'activité économique a été secouée. L'inconnue est la durée de ce tremblement de terre.

## **Marchés financiers : qui se compare se console**

L'indice boursier S&P/TSX canadien a plongé de 15 % depuis le début de l'année 2020 en date du 24 avril alors que l'indice boursier américain S&P 500 a plongé de 16 % pendant la même période. Le marché obligataire canadien sauve un peu la mise avec un rendement de 1,56 % de l'indice FTSE TMX Univers Canada au cours du premier trimestre soutenu par l'adoption de mesures massives des banques centrales visant à faciliter le crédit. Un portefeuille diversifié comme celui d'un régime de retraite a obtenu un rendement médian<sup>1</sup> de - 10% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 2020 alors qu'il avait été - 15,9 % au cours de l'année 2008. Le rendement composé de l'ensemble des clients de la Caisse de dépôts et placement du Québec (CDPQ) a soustrait 8,0 % de la valeur des actifs au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 alors que ce même gestionnaire en avait soustrait 25 % pendant l'année 2008.

## **Mesures gigantesques des gouvernements pour soutenir l'économie**

Les gouvernements soutiennent l'économie à tous les niveaux. Lorsque l'on quantifie ces efforts en proportion du PIB (11 % à 12 % à ce jour pour le Canada), aucune mesure n'a été aussi importante depuis la Deuxième Guerre mondiale. Par le biais de diverses mesures, ils tentent de soutenir financièrement les entreprises ainsi que le revenu disponible des particuliers. Ce soutien a eu un effet important sur les marchés financiers. L'indice boursier S&P/TSX canadien en date du 23 mars perdait 34 % depuis le début de l'année 2020 alors qu'il a repris 20 % en date du 24 avril. Toutes ces mesures visent à préserver la destruction permanente de la capacité de production qui à long terme serait beaucoup plus dommageable que l'endettement ponctuel.

## **Structure d'investissement de notre caisse de retraite : gestion des risques récompensée**

Contrairement aux indices des marchés financiers, notre portefeuille d'investissement est bâti pour mieux supporter les périodes de crise par la diversification et un biais défensif. Des milliers de scénarios économiques ont été simulés avec une attention particulière aux résultats des scénarios défavorables. Il s'avère que ces choix se sont avérés judicieux. Le rendement de la caisse du

---

<sup>1</sup> Médiane SAI des fonds équilibrés

Régime des professionnels affiche un recul de 8,4 %<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 alors que la médiane<sup>1</sup> des caisses de retraite reculait de 10 %.

### Comparatif de la position financière initiale : 2008 vs COVID-19

Le tableau suivant montre la situation financière sur base de capitalisation qui prévalait avant le début de la crise, selon la dernière évaluation actuarielle disponible, respectivement pour la crise financière 2008 (au 31 décembre 2007) et pour la crise COVID-19 (au 31 décembre 2018).

**Tableau comparatif des degrés de capitalisation**

	31-12-2007	31-12-2018 <sup>3</sup>
<b>Sans réserve/fonds de stabilisation</b>	91,2 %	92,6 %
<b>Avec réserve/fonds de stabilisation</b>	91,2 %	102,8 %

On peut remarquer que la position financière sans tenir compte de la réserve/fonds de stabilisation est légèrement supérieure au 31 décembre 2018. Toutefois, plusieurs nuances s'imposent. Premièrement, les règles législatives en matière de financement des régimes de retraite ont été modifiées depuis la crise financière 2008 entre autres par la création d'une réserve pour le volet antérieur et du fonds de stabilisation pour le volet courant. Cette réserve et ce fonds de stabilisation sont financés par les gains actuariels et par des cotisations de stabilisation et servent à financer partiellement les déficits d'expérience. La valeur de la réserve et du fonds de stabilisation sont de 11,4 M\$ et de 11,8 M\$ respectivement au 31 décembre 2018 portant la situation financière à 102,8 % lorsqu'on les considère. Donc, la position financière du Régime avant la crise se compare avantageusement entre la crise financière 2008 et la crise COVID-19.

Deuxièmement, la prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard en date du 31 décembre 2021. À cet égard, Retraite Québec a précisé dans un récent communiqué<sup>4</sup> qu'une évaluation actuarielle pouvait être produite au 31 décembre 2019 sans que l'approbation de cette dernière soit requise. Le rendement de l'actif du Régime obtenu pendant l'année 2019 a été de 12,6 % alors que l'hypothèse actuarielle était de 6,3 % générant ainsi un gain actuariel potentiel de 6,3 %. Toutefois, ce gain pourrait être partiellement éliminé par une modification de l'hypothèse actuarielle advenant qu'une évaluation actuarielle était produite au 31 décembre 2019. Les membres du comité de retraite de notre Régime désignés par l'Alliance recommanderont d'attribuer un mandat à l'actuaire du régime dont l'objectif serait d'établir les avantages et désavantages que pourrait comporter cette option.

<sup>2</sup> Rendement indiciel considérant la politique de placement déterminé par le Bureau de la retraite de la Ville de Québec. Le rendement obtenu par le gestionnaire pourrait diverger.

<sup>3</sup> La situation financière au 31 décembre 2018 a été déterminée en combinant les deux volets du Régime (volet pour le service pré-2014 et volet pour le service post 2013). La situation financière est présentée distinctement par volet dans le rapport de l'évaluation actuarielle. De plus, la situation financière ne tient pas compte de la réserve de restructuration, soit un actif de 7,4 M\$ dédié à l'indexation des participants actifs pour le service du volet antérieur.

<sup>4</sup> [https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/salle\\_presse/2020/Pages/20200416.aspx](https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/salle_presse/2020/Pages/20200416.aspx)

On peut constater que la situation financière de notre Régime est relativement bonne au 31 décembre 2019, que la structure des investissements est construite pour mieux résister à une crise économique et que des options comme la production d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 pourraient aider notre Régime à atteindre ses objectifs de financement à long terme. Les marchés financiers ont atteint un creux le 23 mars 2020 dernier pour ensuite rebondir significativement suite aux nombreuses mesures gouvernementales mises en place. Il est sage et prudent de ne pas faire de prédictions quant aux comportements futurs des marchés financiers dans le contexte d'incertitude qui prévaut actuellement. Des modifications législatives qui allégeraient le financement des régimes de retraite ou pire, des mesures de restructurations, ne sont pas souhaitables aux yeux de l'Alliance pour la sécurité de nos prestations. Les récents événements pourraient servir de justification pour certains d'agir ainsi. Il est important de demeurer à l'affût du moindre signe ou intention visant à justifier ces changements législatifs.

En date d'aujourd'hui, la situation est relativement sous contrôle et nous devons suivre de près l'environnement économique, les mesures de soutien des gouvernements et les messages qui commenceront nécessairement à être véhiculés dans les médias quant aux impacts financiers sur les régimes de retraite afin de demeurer agiles face à des changements législatifs non souhaitables.

Charles St-Aubin, FICA, FSA

*Depuis maintenant près de 15 ans, M. St-Aubin conseille plusieurs syndicats représentant des employés de la Ville de Québec dans tous les aspects touchant la rémunération et les avantages sociaux prévus aux conventions collectives. Il a été notamment impliqué dans la récente négociation entre l'Alliance et la Ville de Québec relativement au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Québec.*